

« 1 place de concert CNBLUE à gagner »

MODALITÉS ET RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION

K! WORLD SAS (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RCS 832 770 234, dont le siège social est situé 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf, organise un tirage au sort afin de faire gagner 1 billet pour le concert CNBLUE selon les modalités décrites dans le présent document.

Le seul fait de participer implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du règlement et de ses modalités. La participation étant accessible sur la plateforme Instagram, en aucun cas cette dernière ne sera tenue responsable en cas de litige lié à la participation. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à son élaboration. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation écrite préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation ; de plus, la société organisatrice n'enverra pas le lot à la personne si elle n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Liker le post K-World, le partager en story et taguer 1 ami(e) en commentaire sous la publication du **mercredi 24 juin 2026 à 8 heures**.

- La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort parmi les personnes ayant rempli toutes les modalités de participation aura lieu 24 heures après le post, soit le **25/06/2026 à 8 heures** et 1 gagnant sera désigné.

ARTICLE 5 – DOTATION

Il sera demandé à la personne sélectionnée, de fournir son adresse mail valide (afin que la société organisatrice puisse envoyer le gain) par message privé sur les réseaux sociaux. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 72 heures à compter de l'envoi de la demande sera réputé renoncer à celui-ci. **Le billet est expédié par mail en dématérialisé par K ! WORLD.**

Lot à gagner : 1 billet pour le concert de CNBLUE (ne sont pas pris en charge le transport et l'hébergement) qui aura lieu le vendredi 3 juillet à 19 h 30 aux Folies Bergère 32 rue Richer 75009 Paris (France).

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et/ou de valeur équivalente.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol, ou dégradation de l'envoi du lot.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DÉPOT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation implique l'acceptation pure et simple du présent document dans son intégralité et de la décision de la société organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Celui-ci est disponible, sur simple demande écrite, auprès de K! World - 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf, ainsi que sur le site k-world.fr

ARTICLE 8 – Informatique et libertés

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux, de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : K! WORLD – 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice. Cette dernière s'interdit expressément de communiquer ces données à des tiers et de les utiliser à d'autres fins que la remise de leurs gains aux gagnants du concours.